

L'honorable L. J. Forget,
 L'honorable Raoul Dandurand,
 L'honorable T. Berthiaume,
 M. l'échevin U. H. Dandurand,
 M. l'échevin Leslie H. Boyd,
 M. H. Vincent Meredith (Trésorier),
 M. L. J. Tarte,
 M. Henri Bourassa,
 M. H. Laporte,
 M. James Morgan,
 M. Charles Chaput,
 M. Georges E. Drummond,
 M. Peter Lyall,
 Le lieutenant Col. Carson.

Sur proposition de M. l'échevin GAUVIN, appuyé par M. l'échevin LAMOUREUX, il est

Résolu: Que le dit rapport soit de nouveau renvoyé au Bureau des Commissaires, vu qu'il n'est pas conforme aux arrangements qui ont été faits quant à la nomination d'un comité pour venir en aide aux familles des sinistrés du "Herald", et que le dit Bureau soit aussi prié de prendre connaissance de la loi 9 Edouard VII, chapitre 66., intitulée: "Loi concernant les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail, et la réparation des dommages qui en résultent", et d'informer le Conseil si, aux termes de la dite loi, les familles des victimes recevront une indemnité quelconque, et quel sera le montant de cette indemnité.

52.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport du Bureau des Commissaires, demandant un crédit de \$2,500, pour construire un égout dans la rue Chambly,

Sur proposition de M. l'échevin GARCEAU, appuyé par M. l'échevin DANDURAND, il est

Résolu: Que le dit rapport soit adopté et qu'instruction soit donnée à l'Inspecteur de la Ville de ne pas commencer la construction dudit égout avant que n'ait été complété l'acte de cession de la rue Chambly.

53.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport du Bureau des Commissaires, à l'effet d'exécuter certains travaux sur la propriété de la Fabrique Ste-Brigide,

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin BRODEUR, il est

Résolu: Que le dit rapport soit renvoyé à la Commission Spéciale de Législation et que M. l'échevin Gauvin soit invité à assister à la prochaine assemblée de la dite Commission.

54.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport du Bureau des Commissaires, demandant un crédit de \$5,000 pour réparer le toit de l'Hôtel de Ville,

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin ROBINSON, il est

Résolu: Que le dit rapport soit adopté. (M. l'échevin Ward dissident.)

55.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport du Bureau des Commissaires, à l'effet de régler la réclamation de M. J. A. Godin, architecte.

Sur proposition de M. l'échevin ROBINSON, appuyé par M. l'échevin L. A. LAPOINTE, il est

Résolu: Que le dit rapport soit amendé de manière à ce qu'une offre de \$75 soit faite à M. Godin, architecte, en règlement complet de sa réclamation pour honoraires d'architecte re construction du poste de police No 13, et que, ainsi amendé, le dit rapport soit adopté.

56.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 2e et 3e lectures un règlement à l'effet de nommer une Commission de Services Electriques, le Conseil reprend l'étude du dit règlement en deuxième lecture (le préambule et les sections 1 et 2 ayant été adoptés à l'assemblée du 4 avril 1910); les sections 3, 4, 5, 6, 7 et 8 étant lues, elles sont agréées.

Le dit règlement est alors lu une deuxième fois.

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin BRODEUR, il est

Résolu: Que la Règle 79 des Règles du Conseil soit suspendue et que le dit règlement soit maintenant lu une troisième fois.

Le dit règlement est en conséquence lu pour la troisième fois.

Hon. L. J. Forget,
 Hon. Raoul Dandurand,
 Hon. T. Berthiaume,
 Alderman U. H. Dandurand,
 Alderman Leslie H. Boyd,
 H. Vincent Meredith, Esq. (Treasurer),
 L. J. Tarte, Esq.,
 Henri Bourassa, Esq.,
 H. Laporte, Esq.,
 James Morgan, Esq.,
 Charles Chaput, Esq.,
 George E. Drummond, Esq.,
 Peter Lyall, Esq.,
 Lt.-Col. Carson.

On motion of Ald. GAUVIN, seconded by Ald. LAMOUREUX, it was

Resolved: That said report be referred back to the Board of Commissioners, inasmuch as it is not in accordance with the arrangements which were made as to the appointment of a Committee to relieve the families of the victims of the "Herald" disaster, and that the said Board be also requested to take cognizance of the Act 9 Edward VII, Chap. 66, entitled "An act respecting the responsibility for accidents suffered by workmen in the course of their work, and the compensation for injuries resulting therefrom", and to inform the Council whether, under the said Act, the families of the victims will receive any compensation and what will be the amount of such compensation.

52.—The order of the day being read to consider a report from the Board of Commissioners for an appropriation of \$2,500 to construct a sewer in Chambly street,

On motion of Ald. GARCEAU, seconded by Ald. DANDURAND, it was

Resolved: That said report be adopted and that the City Surveyor be instructed not to begin the construction of said sewer before the deed for the cession of said Chambly street has been completed.

53.—The order of the day being read to consider a report from the Board of Commissioners to perform certain work on the property of the "Fabrique Sainte-Brigide",

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. BRODEUR, it was

Resolved: That said report be referred to the Special Committee on Legislation and that Ald. Gauvin be invited to be present at the next meeting of said Committee.

54.—The order of the day being read to consider a report from the Board of Commissioners for an appropriation of \$5,000 to repair roof of the City Hall,

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. ROBINSON, it was

Resolved: That said report be adopted. (Alderman Ward dissenting).

55.—The order of the day being read to consider a report from the Board of Commissioners to settle the claim of Mr. J. A. Godin, architect.

On motion of Ald. ROBINSON, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

Resolved: That said report be amended so that an offer of \$75 be made to Mr. Godin, architect, in full settlement of his claim for architect fees re construction of No 13 Police Station, and that, so amended, said report be adopted.

56.—The order of the day being read for the 2nd and 3rd reading of a by-law to appoint an Electric Service Commission,

The Council resumed consideration of said by-law in second reading (the preamble and sections 1 and 2 having been adopted at a meeting held on the 4th April 1910).

Sections 3, 4, 5, 6, 7, and 8 being read, the same were agreed to.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. BRODEUR, it was

Resolved: That Rule 79 of Rules of Council be suspended and that said by-law be now read a third time.

Said by-law was accordingly read a third time.